



Atelier de découverte des outils de la gestion de crise

Lézat sur Lèze le 3 juin 2021

Note proposée par Thomas BREINIG

01/07/2021

Présents

Juliette PALAIN, Préfecture de l'Ariège, Chef du bureau Service des sécurités
Philippe FERAL, Chef du Service Préfecture de l'Ariège
Marie-Victoire CAMBRAY, Préfecture de l'Ariège
Catherine LAZERGES, SIRACEDPC - Préfecture de la Haute-Garonne
Morgane BELLEIL, Lieutenant SDIS de la Haute-Garonne
Pierre VIEL, Vice-président du SMIVAL/Maire de Montaut
Jean-Claude COURNEIL, Maire de Lézat-sur-Lèze/Vice-président du SMIVAL
Jean LABORDE, Adjoint au Maire de Lézat-sur-Lèze/Délégué du SMIVAL
Francis BOY, Maire de Saint-Ybars/Vice-président du SMIVAL
Jean-Claude GIRAUD, Adjoint au Maire de Lagardelle-sur-Lèze/Vice-président du SMIVAL
François VANDERSTRAETEN, Maire d'Artigat/Délégué du SMIVAL
Manuel SARDA, Adjoint au Maire d'Artigat/Délégué du SMIVAL
Evelyne PRUVOST, Adjointe au Maire de Saint-Sulpice-sur-Lèze
Justine DOMANCHIN, Conseillère municipale Saint-Sulpice-sur-Lèze
Bernard EXPERT, Adjoint au Maire de Lagardelle-sur-Lèze
Oliver CARTÉ, Maire de Beaumont-sur-Lèze
Michelle DELGAY, Adjointe au Maire de Beaumont-sur-Lèze
Fanny CAMPAGNE-ARMAING, Adjointe au Maire de Beaumont-sur-Lèze/Déléguée SMIVAL
Denis BOYER, Conseiller municipal le Vernet/Délégué SMIVAL
Alain DEDIEU, Conseiller municipal Lézat-sur-Lèze
Elisabeth ALBERO, Maire de Sainte-Suzanne/ Déléguée du SMIVAL
Arlette SCANDELLA, Conseillère municipale Sainte-Suzanne
Audrey DERAMOND, Communauté de Communes du Volvestre
Didier LAURENS, Adjoint au Maire de Villeneuve-du-Latou
Alain DEKKIL, Adjoint au Maire de Montégut Plantaurel/Délégué du SMIVAL
Julien ZELY, Le Muretain agglo (GEMAPI)
Veronica LEON, Chargée de prévention des inondations SMIVAL
Thomas BREINIG, Directeur SMIVAL
Jean-Michel ROQUES, bureau d'études AMENIS
Luc MAYNADIER, Association Sinistrés de la Lèze
Geneviève PAULY, Association Sinistrés de la Lèze
Jacques BERRIER, Association Sinistrés de la Lèze

Excusés

Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL
Madame la Sous-Préfète de Saint Girons
Guillaume BAQUIE, DDT31
Lieutenant SPECIA, SDIS Ariège
Michel RUEDA, Mairie de Muret/Délégué SMIVAL
SUBRA Jean-Philippe, CC-Pyrénées-Service des Eaux du Couserans

L'atelier de découverte des outils de la gestion de crise qui s'est tenu jeudi 3 juin 2021, a réuni 32 participants. Jean-Claude COURNEIL, Maire de Lézat-sur-Lèze, accueille les participants à la salle des fêtes.

Pierre VIEL, Vice-président du SMIVAL, présente les excuses du Président du SMIVAL, Jean-Jacques MARTINEZ, qui est retenu dans une autre réunion à Labarthe sur Lèze. Il remercie les participants à cet atelier de découverte des outils de la gestion de crise, qui constitue l'un des axes inscrits au programme d'actions de prévention des inondations, le PAPI d'intention de la Lèze. Il tient à remercier les intervenants venus aider à mieux connaître les outils de la gestion de crise, et en particulier les agents de la Préfecture de l'Ariège et du SDIS de l'Ariège.

Il souligne que les élus locaux, doivent faire face ou en tout cas doivent se préparer à faire face à des événements imprévus et s'entraîner à gérer des situations complexes. Pour aider dans cette gestion, il existe des personnels dédiés en collectivité, comme dans les services de l'Etat. Il existe aussi des outils pour mieux comprendre les phénomènes en cours et des procédures pour optimiser notre organisation.

L'objectif de l'atelier est de découvrir ces outils de la gestion de crise et de s'entraîner à les utiliser. L'enjeu de cet atelier est aussi d'échanger entre acteurs de la vallée, de mieux se connaître pour essayer de rendre la gestion de crise la plus opérationnelle possible.

Philippe FERAL, Chef du service des sécurités de la préfecture de l'Ariège, rappelle que les Sous-préfectures travaillent à l'organisation de la gestion de crise locale. Bien que les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) soient en grande partie réalisés, il invite à être vigilant à la mise à jour des documents, pour notamment recenser les populations fragiles. Il invite donc les communes à s'impliquer dans l'élaboration et la mise à jour du PCS qui permet aussi d'institutionnaliser la démarche ce qui facilite le travail collectif.

L'organisation de la gestion de crise

Juliette PALAIN présente :

- l'organisation nationale de la gestion de crise, avec
 - la cellule de crise interministérielle,
 - le COGIC,
- L'organisation zonale
 - Zone de défense et de sécurité,
- L'organisation départementale
 - Centre opérationnel départemental (COD),
 - Cellule de gestion de crise de la Préfecture.

Le COD analyse et gère les crises et fait remonter les informations vers les niveaux zonal et ministériel. Le COD assure une liaison avec les personnes sur le terrain.

La communication est coordonnée par la Préfecture, dans le but de rassurer les populations et de coordonner la gestion des opérations.

Au niveau communal le Maire est le maillon communal de l'organisation de la sécurité civile. Il organise la réponse de proximité. Il s'appuie sur le Plan communal de sauvegarde, PCS, et peut activer un poste de commandement communal si besoin.

La communication de crise s'opère sous l'autorité du Préfet selon 3 principes :

- Informer de manière réactive, continue et crédible,
- Maintenir le lien de confiance,
- Transmettre les consignes de comportement, favoriser les mécanismes de solidarité,

Les vecteurs de communication sont la presse, les communications numériques, les communications téléphoniques.

La Préfecture utilise un automate d'alerte qui diffuse des messages vocaux et SMS (4 personnes par commune). Elle attend que les Communes relayent les informations auprès des populations, adaptent les consignes.

Le Maire est responsable de l'information et de l'alerte de sa population.

François VANDERSTRAETEN souligne un problème de crédibilité des alertes, par exemple les alertes avalanches diffusées dans la vallée de la Lèze.

La Préfecture explique qu'elle relaye des prévisions départementales de Météo France.

Jean-Michel ROQUES, consultant au Bureau d'étude AMENIS, interroge sur les canaux d'alerte institutionnels face à la multiplication des outils numériques. Des avertissements personnalisés sont disponibles.

Juliette PALAIN explique la stratégie de responsabilisation, au travers par exemple de l'ouverture des outils type Vigicrues Flash, APIC.

Philippe FERAL constate les évolutions technologiques qui vont permettre de systématiser des alertes limitées géographiquement.

Jean-Claude COURNEIL estime que l'idéal serait de faire un exercice en situation une ou deux fois par an pour identifier les lacunes du PCS. Cela permet d'identifier certaines lacunes. Ainsi en 2007, les inondations provenant des coteaux ont mis en évidence l'intérêt du PCS, mais sous réserve de s'entraîner.

La Préfecture de l'Ariège organise une dizaine d'exercices par an, notamment sur sites SEVESO ou les campings. Un exercice Arize-Lèze est en préparation pour l'automne 2021.

Les PCS

Philippe FERAL présente la démarche de Plan communal de sauvegarde, PCS. C'est une démarche d'équipe constituée autour d'un chef de projet, le Maire, manager de la crise. Le PCS permet d'aborder les différents types de risques : phénomènes climatiques, crise sanitaire, interruption d'alimentation en eau potable, électricité, télécommunications, accidents, évacuation de nombreuses personnes.

Le Maire, en tant que directeur des opérations de secours :

- Dirige et coordonne les intervenants,
- Prescrit l'exécution des mesures de sûreté,
- Mobilise les moyens publics et privés de sa commune,
- Pourvoit aux mesures d'assistance sur le territoire de sa commune, en favoriser la collaboration intercommunale si besoin.

Le DICRIM, Document d'information communal sur les risques majeurs, permet de communiquer auprès des populations.

Philippe FERAL souligne la chance de disposer d'une structure dédiée à la prévention des inondations, le SMIVAL.

Les mises à jour du PCS permettent d'actualiser l'analyse et le document, adaptés aux capacités réelles de la commune.

Temps d'échanges en sous-groupes

Organisés par ateliers de 3 à 7 personnes, les participants sont invités à identifier les points forts et les points faibles des PCS.

Avantages :

- Se préparer au mieux
- Document écrit
- Disposer d'une trame pour tout dérouler
- Voir le PCS comme une caisse à outil qui peut aussi être géré au niveau intercommunal
- Opérationnel avec des fiches réflexes
- Diversité des aléas face aux différents aléas
- Gérer uniquement l'aspect humain et pas le plan de secours

Difficultés, inconvénients, limites :

- Alerter toutes les personnes avec plusieurs moyens : des personnes relais
- Relayer l'information pour diffuser les bons comportements
- Installer une station de mesure de la Lèze au pont de Saint Ybars, mais la station de Lézat étant réglementaire, le Service de prévision des crues va avoir du mal à accepter
- Faire connaître le PCS, le faire jouer,
- Quand déclencher le PCS ? Quels critères ? Difficultés à identifier le début des inondations

Les outils de surveillance des crues

Jean-Michel ROQUES, bureau d'étude AMENIS, présente les outils de surveillance, de prévision et de vigilance des crues : Vigicrues, Vigicrues Flash, APIC :

- **Vigilance météorologique** : Météo France diffuse une vigilance à consulter régulièrement en cas d'orage. Les prévisions d'orage sont extrêmement précises,
- **Vigicrues** : opéré par le SCHAPI, Service central d'hydrométéorologie appliquée à la prévision des inondations, dispositif lourd et réglementé par le RIC règlement d'information sur les crues. Le bulletin de vigilance crues apporte des informations précises sur la situation et les prévisions des crues.
- **APIC** : procédure automatique calculée toutes les 15 minutes. Réservé aux communes et sera élargi aux EPCI courant juin 2021.
- **Vigicrues Flash** : procédure automatique de prévision des crues sur des petits ruisseaux.

Les participants sont invités à réfléchir à des situations concrètes :

- Situation 1 : 3,50 m au Fossat
- Situation 2 : 4,50 m à Lézat

Comment réagir ? Que faut-il faire ? Faut-il déclencher le PCS ? Faut-il informer la population ?

Olivier CARTE, Maire de Beaumont sur Lèze, considère que pour éviter l'aggravation du risque, les PPRI devraient restreindre les implantations en zone inondable, par exemple au bord du Riquetou.

Pierre VIEL conclut la réunion en remerciant les intervenants et les participants. Il félicite les méthodes pédagogiques participatives qui ont mis en évidence l'importance de l'humain dans la décision, qui supplante parfois les aspects techniques. Il invite chacun à participer aux prochains ateliers.